

4^e Réunion du comité de pilotage Natura 2000

Site d'importance communautaire (SIC)
«FR 9101388 - **Gorges de l'Hérault**»

Le Vendredi 5 Juillet 2013



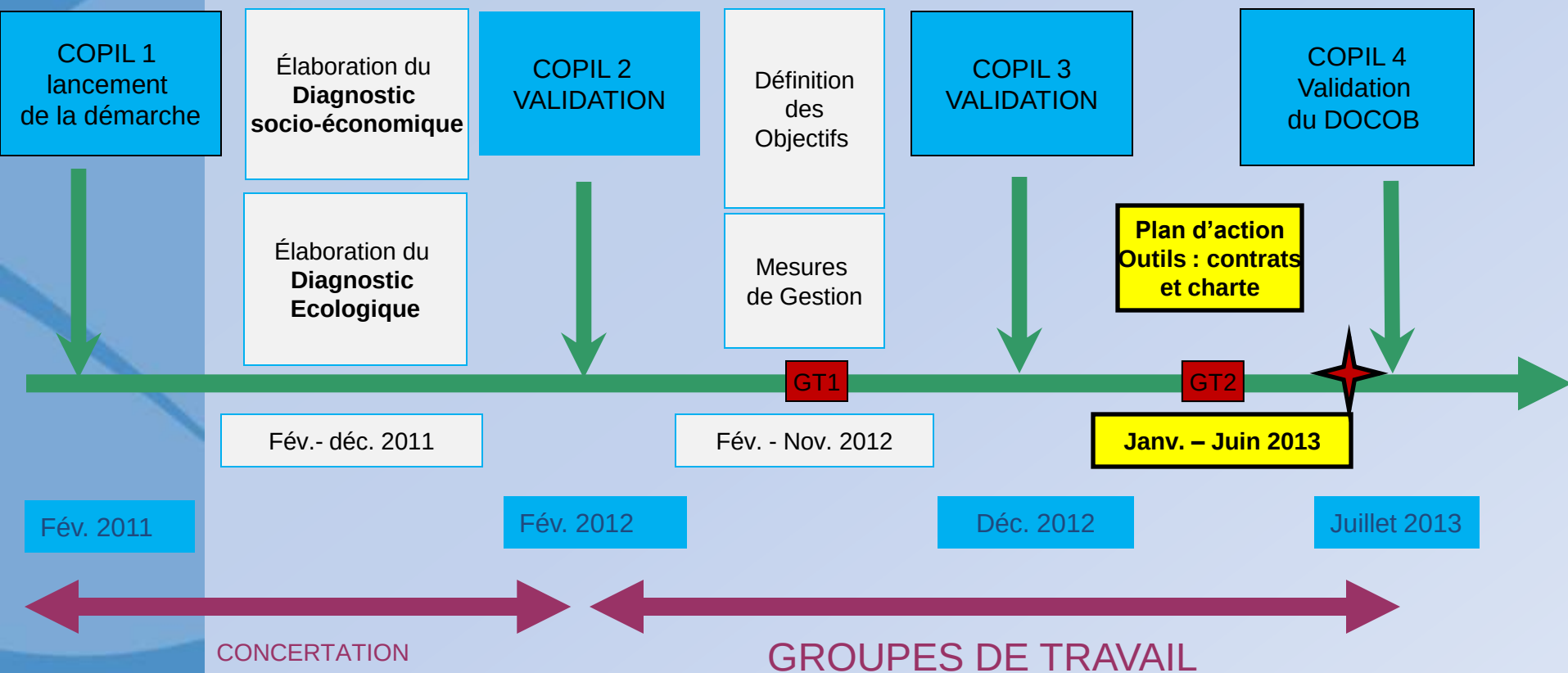
Ordre du jour

- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
- ✚ Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- ✚ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✚ Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- ✚ Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

Ordre du jour

-  **Etat d'avancement du document d'objectifs**
-  Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
-  Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
-  Présentation et validation de la charte Natura 2000
-  Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
-  Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

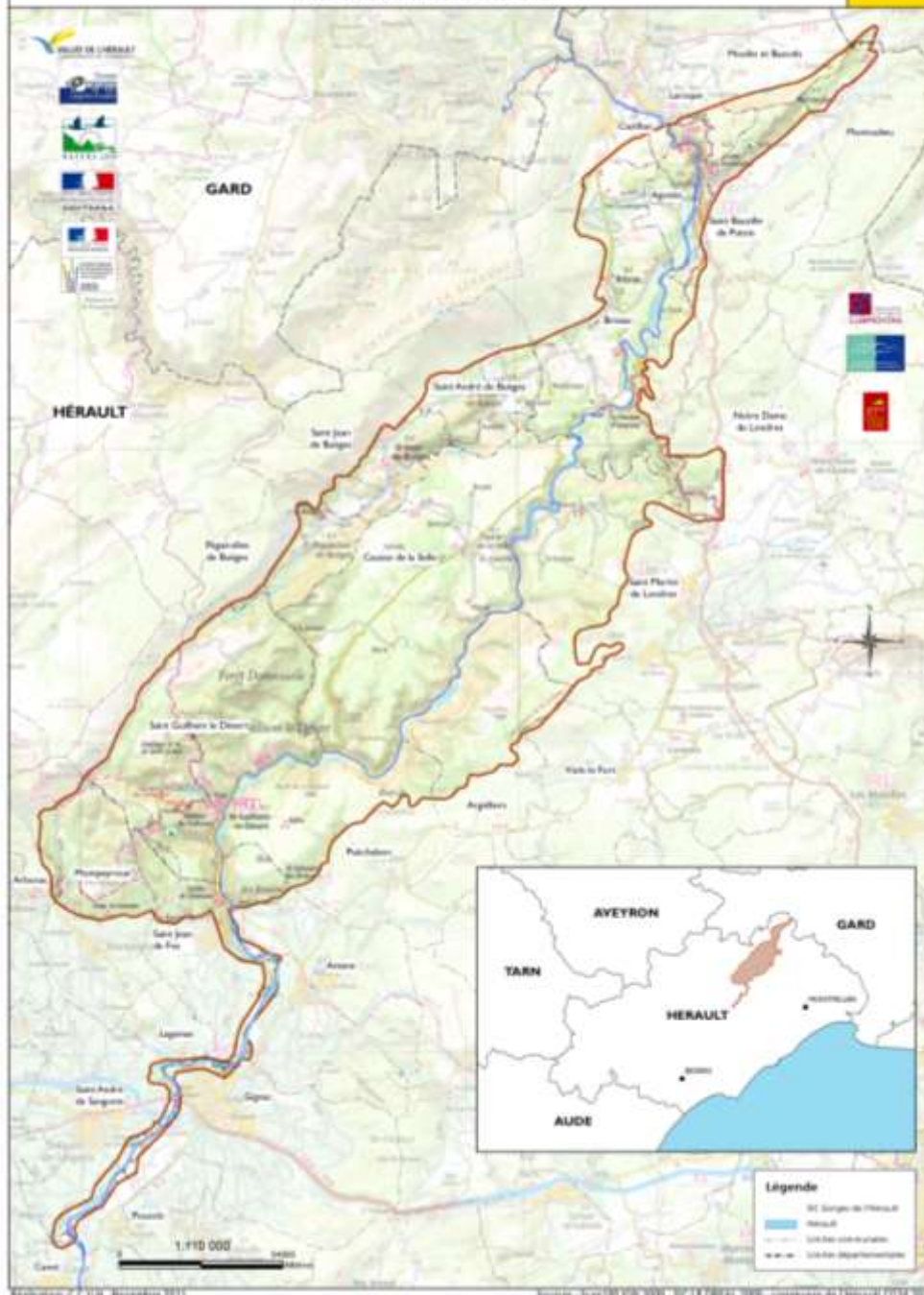
Calendrier d'élaboration du DOCOB



Ordre du jour

- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ **Rappel sur les diagnostics et objectifs du site**
- ✚ Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- ✚ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✚ Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- ✚ Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

LOCALISATION DU SIC



Le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

- Site « Habitats » désigné en 2002
- 21 736 hectares
- 26 communes
- 4 intercommunalités



La forêt de pins de Salzmann

Les espèces et les habitats liés à l'Hérault

Les espèces et les habitats des zones rocheuses



80 % du site compris sur la ZPS-Directive Oiseaux
« Hautes garrigues du Montpelliérais »



Hiérarchisation des enjeux

❖ 19 habitats: aquatiques, forestiers, milieux ouverts et rupestres

Code Natura 2000	Intitulé habitat	Enjeu de conservation
9530	Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	Enjeu exceptionnel
3170	Mares temporaires méditerranéennes	Enjeu très fort
8130	Eboulis ouest méditerranéens thermophiles	Enjeu très fort
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Enjeu très fort
92A0-1	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (<i>Saulaies blanches</i>)	Enjeu très fort
92A0-7	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (<i>Frênaies</i> à <i>Frêne oxyphylle</i>)	Enjeu très fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (présence d'orchidées remarquables)	Enjeu très fort
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Enjeu très fort
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Enjeu très fort



Hiérarchisation des enjeux

❖ 10 habitats à enjeu moindre

Code Natura 2000	Intitulé habitat	Enjeu de conservation
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	Enjeu fort
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Enjeu fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement du <i>Festuco-Brometalia</i>	Enjeu fort
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	Enjeu fort
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Enjeu modéré
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Enjeu modéré
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion-fluitantis</i> et <i>Callitricho-batrachion</i>	Enjeu modéré
5110	Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sem-pervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Enjeu modéré
9380	Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	Enjeu modéré
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Enjeu faible



Hiérarchisation des enjeux

❖ 24 espèces

Code Espèce	Nom Commun	Enjeux
1163*	Chabot de l'Hérault*	Enjeux exceptionnel
1316	Murin de Capaccini	Enjeux très fort
1036	Cordulie splendide	Enjeux très fort
1046	Gomphe à cercoïdes fourchus	Enjeux très fort
1310	Minioptère de Schreibers	Enjeux fort
1305	Rhinolophe euryale	Enjeux fort
1138	Barbeau méridional	Enjeux fort
1304	Grand Rhinolophe	Enjeux fort
1044	Agrion de Mercure	Enjeux fort
1126	Toxostome	Enjeux fort
1303	Petit Rhinolophe	Enjeux modéré
1355	Loutre d'Europe	Enjeux modéré
1337	Castor d'Europe	Enjeux modéré
1041	Cordulie à corps fin	Enjeux modéré
1131	Blageon	Enjeux modéré
1307	Petit Murin	Enjeux modéré
1087	Rosalie des Alpes	Enjeux modéré
1308	Barbastelle d'Europe	Enjeux modéré
1088	Grand Capricorne	Enjeux modéré
1065	Damier de la succise	Enjeux modéré
1321	Murin à oreilles échancrées	Enjeux faible
1083	Lucane cerf-volant	Enjeux faible
1096	Lamproie de planer	Enjeux faible
1078	Ecaille chinée	Enjeux faible



Objectifs de développement durable

❖ 4 objectifs de développement durable ciblés par enjeux :

- Préserver et gérer les milieux **aquatiques**, la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault ; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes : **AQUA**
- Maintenir et restaurer les habitats **forestiers** d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de Pin de Salzmann et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces ; au regard de l'exploitation actuelle, des aménagements et enjeux de fréquentation : **FOR**
- Maintenir et restaurer l'**ouverture** des habitats naturels d'intérêt communautaire en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés : **OUV**
- Conserver et restaurer les autres **espèces** à enjeu élevé en particulier les chiroptères et leurs habitats : **ESP**

❖ 3 objectifs de développement durable transversaux :

- **Inform**er, **sensibiliser**, **valoriser** les bonnes pratiques et orienter les activités humaines : **ISV**
- **Améliorer** les **connaissances** et assurer un **suivi** scientifique des habitats et espèces en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés : **ACS**
- **Animer** et mettre en œuvre le document d'objectifs : **AMO**

Modification/ajustement des mesures

FOR	FOR 1	Conservation et maintien direct <u>des habitats et espèces forestières à fort enjeu</u> . <u>Pinède de pin de Salzmann</u>
	FOR 2	Amélioration des pratiques forestières pour une meilleure prise en compte de la préservation et du maintien des habitats et espèces
	FOR 3	Création et protection de zones de sénescences, habitats d'espèces (en particulier forêt de Brissac et des Lavagnes)
	FOR 4	Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique



FOR	FOR 1	Conservation et maintien direct de la pinède de pin de Salzmann
	FOR 2	Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescence
	FOR 3	Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique

Ordre du jour

- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
- ✚ **Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures**
- ✚ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✚ Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- ✚ Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

Le plan d'action

Outils NATURA 2000

Plan d'actions

Charte

Mesures
contractuelles

- MAET
- Contrat forestier
- Contrat N2000

Mesures non
contractuelles

- Suivi scientifique
- Sensibilisation
- Mise en œuvre du Docob

- Engagements
- Recommandations



Le plan d'action

7 objectifs



23 mesures



92 actions

- 18 types de MAEt
- 23 types de Contrats Natura 2000
- 8 types de Contrats Natura 2000 forestiers
- Etudes, suivi, communication, mise en œuvre du Docob



Objectif **AQUA**

Préserver et gérer les milieux aquatiques, la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault ; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes

Protection des populations de **Chabot de l'Hérault** et autres espèces inféodées aux milieux aquatiques

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Meilleure connaissance de la qualité des eaux, des prélèvements et de l'état du milieu de la Buèges et de l'Avèze (habitat du chabot de l'Hérault) et préconisation d'actions	Hors contrat N2000 Etude	***
Restauration de frayères	Contrat N2000 A32319P - Restauration de frayères	*
Elimination ou limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 A32320P et R "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable" Contrat N2000 forestier F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**



Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Limitation de fertilisation sur prairies fauchées, grandes cultures, vergers, oliveraies et grandes cultures	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GC1 : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	***
Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	MAEt LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	**
Limitation de traitements en vergers et oliveraies ou en viticulture	MAEt L LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VI1 : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2	***
Incitation à la lutte biologique	MAEt LR_GOHE_LB : Lutte biologique	**
Conversion et maintien de l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_ABI : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	**



Cordulie splendide



Chabot de l'Hérault

Murin de
CapacciniForêts galeries à saule et
peuplier

Toxostome

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Restauration et gestion des ouvrages/installations de petites hydrauliques	Contrat N2000 A32314P - Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques	***
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Contrat N2000 A32315P - Restauration et aménagement des annexes	***



Chabot de l'Hérault



Cordulie splendide



Barbeau méridional



Sources pétifiantes



Forêts galeries à saule et peuplier

Murin de
Capaccini

Maintien et restauration de la **continuité écologique**, du faciès d'**écoulement** des eaux et amélioration de l'équilibre **sédimentaire**

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Contrat N2000 A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	***
Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	Contrat N2000 A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	***



Toxostome



Barbeau méridional

Rivières
permanentes
méditerranéennesRivières des étages
planitaires
montagnards

Cordulie splendide



Chabot de l'Hérault

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Détermination des zones sensibles odonates et poissons et définition de l'adaptation des reempoissonnements possible sur ces secteurs	Hors contrat N2000 Animation	***
Intégration des enjeux espèces, la sensibilité et gestion reempoissonnement dans le Plan Départemental de Protection des milieux et de Gestion piscicole (PDGP)	Hors contrat N2000 Animation	***
Journée de coformation avec les AAPPMA, la Fédération de Pêche (et l'ONEMA) ; Réunion d'information, sensibilisation avec les AAPPMA et signature de la charte en collaboration avec la Fédération	Hors contrat N2000 Animation	**
Veille à la qualité des reempoissonnements réalisés (adaptation espèces, lieux et volumes) sur les secteurs à enjeux chabot et libellules	Hors contrat N2000 Animation	*



Gomphe à cercoïdes fourchus



Cordulie splendide



Chabot de l'Hérault



Toxostome

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Etude - Complément de l'inventaire des zones humides sur les mares temporaires méditerranéennes avec localisation, caractéristiques écologiques (assec ou pas, flore et faune présente, risques et menaces)	Hors contrat N2000 Etude	***
Création, rétablissement ou restauration de mares	Contrat N2000 A32309P – Création ou rétablissement de mares Contrat N2000 forestier F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières MAEt LR_GOHE_MAI : Restauration ou entretien de mares	**
Entretien de mares	Contrat N2000 A32309R – Entretien de mares MAEt LR_GOHE_MAI : Restauration ou entretien de mares	**
Acquisition de mares à enjeux élevés	Hors contrat N2000	*



Mare temporaire méditerranéenne

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Etude d'un programme pluriannuel de restauration écologique et d'entretien des berges et de la ripisylve du fleuve Hérault et de ses affluents	Hors contrat N2000 Etude	***
Restauration de ripisylves	Contrat N2000 A3231 IP– Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	**
Entretien de ripisylves	MAEt LR_GOHE_RII : Entretien des ripisylves Contrat N2000 A3231 IR – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	*
Chantier d'élimination et de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat N2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**



Objectif **FOR**

Maintenir et restaurer les habitats **forestiers** d'intérêt communautaire

Conservation et maintien direct de la Pinède de pin de Salzmann

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Protection des bois sénescents	Contrat N2000 forestier F22712 - dispositif favorisant le développement de bois sénescents	**
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	***
Plantation de pin de Salzmann, mise en œuvre de régénération dirigée	Contrat N2000 forestier F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée	**
Acquisition de terrains à vieux peuplements de pin de Salzmann	Hors contrat N2000 Mesure foncière	*

Pinède de pin de Salzmann



Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescence

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Rétablissement de clairières ou de landes	Contrat N2000 forestier F22701 - Rétablissement de clairières ou de landes	**
Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Contrat N2000 forestier F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	*
Mise en œuvre de dispositifs favorisant le développement de bois sénescents	Contrat N2000 forestier F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	***



Chênaie verte



Lucane cerf-volant

Pique Prune

Grand capricorne

Prévention des **incendies** sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à **fort intérêt écologique**

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Coordination, sensibilisation et information au risque incendie autour des secteurs à enjeux écologiques	Hors contrat N2000 Animation	***



Objectif OUV

Maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire **ouverts** en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés

Maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole

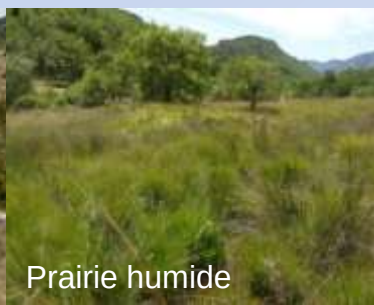
Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Maintien de l'ouverture des milieux remarquables de pelouse	MAEt LR_GOHE_MRI : Gestion pastorale des pelouses LR_GOHE_MR2 : Gestion pastorale des pelouses et maintien de l'ouverture	***
Maintien de l'ouverture par une gestion pastorale des milieux en déprise	MAEt LR_GOHE_MDI : Gestion pastorale et ouverture des milieux en déprise	***
Maintien de l'ouverture des prairies humides	MAEt LR_GOHE_PHI : Gestion pastorale des prairies humides LR_GOHE_PH2 : Gestion pastorale des prairies humides et maintien de l'ouverture	**
Restauration des milieux ouverts	Contrat N2000 A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32302P - restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé	***
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique pour le maintien et la restauration des milieux ouverts	Contrat N2000 A32303P et R - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	**
Gestion des milieux ouverts par une fauche	Contrat N2000 A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	*
Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N2000 A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	**



Parcours substeppiques



Pelouses sèches



Prairie humide



Damier de la succise



Petit murin

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Maintenance de l'ouverture de l'habitat rocheux par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N2000 A32305R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	***



Pentes rocheuses calcaires



Eboulis thermophiles

Rhinolophe
Euryale

Objectif ESP

Conserver et restaurer les **autres espèces** à enjeu élevé en particulier les **chiroptères** et leurs habitats

Protection des chauves-souris d'intérêt communautaire dont le murin de Capaccini

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Mise en défens ou fermeture temporelle des cavités à enjeux	Contrat N2000 A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***
Maintien et/ou restauration du bâti (aménagements)	Contrat N 2000 A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	**



Murin de Capaccini



Murin à oreilles échancrées



Minioptère de schreibers



Grottes



Grand Rhinolophe



Petit Rhinolophe



Rhinolophe Euryale



Petit murin

Développement et maintien des pratiques agricoles raisonnées et leurs pratiques associées : fossés, enherbement, tournières...

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Réduction/suppression des traitements phytosanitaires sur cultures	MAEt LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VII : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2 LR_GOHE_LB : Lutte biologique	***
Maintien et entretien du couvert herbacé par limitation et/ou absence de fertilisation	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GC1 : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	**
Maintien/conversion à l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_ABI : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	*



Rhinolophe
Euryale



Minioptère
de schreibers



Petit murin

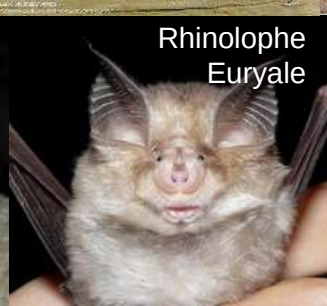


Barbastelle



Damier de
la succise

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Réhabilitation de haies, alignements d'arbres, etc.	Contrat N2000 A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets et chantier d'entretien	**
Entretien de haies	MAEt LR_GOHE_HAI : Entretien de haies localisées de manière pertinente Contrat N2000 A32306 R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	***



Objectif ISV

Informer, sensibiliser, valoriser les bonnes pratiques et orienter les activités humaines

Information, **sensibilisation**, communication, animation, formation et porté à connaissance sur les réglementations en vigueur

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Définition d'un plan de communication avant la réalisation des outils et du plan d'action	Hors contrat N2000 Animation	***
Concertation préalable aux missions de sensibilisation et communication avec les acteurs les plus concernés par les enjeux ciblés		***
Rédaction et distribution d'une lettre (fréquence à définir)		**
Création de plaquettes de sensibilisation		***
Sorties nature "Natura 2000"		**
Présence et animation couplées à des événements existants		*
Journées d'actions thématiques auprès du tous publics		*
Création et tenue d'un site internet		***



Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Campagnes de mises en défens et de pose de panneaux pour le Chabot de l'Hérault	Contrat N2000 et Contrat N2000 forestier A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32325P – Prise en charge de certains surcouts visant à réduire l'impact des routes chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt	**
Campagnes de mise en place de panneaux pour la gestion de la fréquentation et information sur les recommandations en forêt		***
Création et mise en place de zones de quiétude pour la ripisylve et les espèces aquatiques		**



Agrion de Mercure



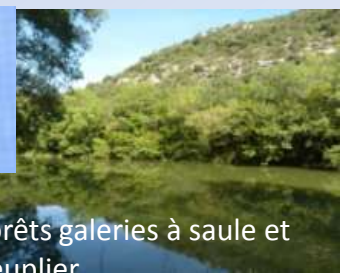
Chabot de l'Hérault



Cordulie splendide



Toxostome



Forêts galeries à saule et peuplier

Objectif ACS

Améliorer les connaissances, assurer un suivi scientifique des habitats et espèces et une **veille** en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés et/ou locaux

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Echanges avec les services de police de l'environnement	Hors contrat N2000 Animation	***
Journées d'intervention sur les sites à enjeux exceptionnels		**
Veille environnementale territoriale		***



Approfondir les inventaires lorsque nécessaire sur certains habitats et espèces

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Recherche de la colonie de mise bas du <i>Murin de Capaccini</i> et du <i>Petit Murin</i> .	Hors contrat N2000 Etudes	***
Prospections supplémentaires des cavités à chauve-souris potentielles		**
Faire l'inventaire des prélèvements en nappes phréatiques/aquifères à proximité des cratoneurions		*
Contrôler les 3 colonies de reproduction pressenties du <i>Murin à oreilles échanrées</i> .		*
Veille et approfondissement des recherches des <i>chiroptères</i> en bâti		**
Réaliser des études spécifiques sur la mise en évidence des populations de <i>Damier de la succise</i>		*
Estimation et identification des zones et arbres favorables au <i>Pique-prune</i>		**
Rechercher l' <i>Ecrevisse à pieds blancs</i> sur les zones difficiles d'accès		*
Estimer la taille et la dynamique de la population de <i>Cistude d'Europe</i>		*
Inventorier tous les boisements de <i>Forêts à Houx Ilex aquifolium</i>		*
Vérification de la présence du <i>Barbeau méridional</i> sur la Buèges.		*
Réaliser des recherches spécifiques sur la <i>Lamproie de planer</i>		*
Veille bibliographique		***



Assurer le **suivi** de populations d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Suivi des populations de Chabot de l'Hérault	Hors contrat N2000 Suivis	***
Mise en place d'un suivi des populations d'odonates		***
Comptages simultanés de chauve-souris sur cavités ciblées		**
Inventaire régulier de la population de Loutre d'Europe		*
Echanges de données et prises de connaissances		***
Suivi physico-chimique des milieux aquatiques à enjeux		**



Objectif AMO

Animer et mettre en œuvre le **document d'objectifs**

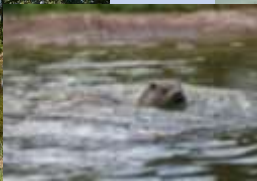
Animer la mise en œuvre des actions, de la charte et réaliser leur suivi

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Mise en œuvre générale du DOCOB	Hors contrat N2000 Animation	***
Modification du périmètre		***
Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles		***
Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000		*
Suivi /évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées, et réalisation des bilans et de la mise à jours du DOCOB		**
Coordination avec les sites Natura 2000 intersectés		***



Accompagnement et **porté à connaissance** sur les enjeux Natura 2000 auprès des porteurs de projet publics ou privés dans le cadre de l'**évaluation des incidences**

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences	Hors contrat N2000 Animation	***



Sensibiliser et porter à **connaissance sur le DOCOB** auprès des acteurs publics en vu de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes d'aménagement

Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
Rencontrer les élus et techniciens chargés d'élaborer les documents de planification et les porteurs de projets	Hors contrat N2000 Animation	**
Organiser l'intégration des objectifs du DOCOB dans l'ensemble des documents de référence		***
Informers de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de gestion		**
Informers les services de l'Etat sur les projets et activités non soumises à évaluation des incidences		*
Assurer une « veille active » visant à être informé de tout nouveau projet		**



Ordre du jour

- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
- ✚ Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- ✚ **Présentation et validation de la charte Natura 2000**
- ✚ Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- ✚ Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice

La charte Natura 2000

Quoi ?

❖ Liste **d'engagements et de recommandations portant sur tout ou partie du site** et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces.

▪ Engagements et recommandations répartis en 2 types:

- Aux grands types de milieux : forêts, rocheux, aquatiques.... ➡ **Propriétaire**
- Aux grands types d'activité : Spéléologie, pêche, chasse, ... ➡ **Usagers**

Qui ?

❖ **Toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés.**

Donc : **Propriétaire, mandataire, tout autre signataire.**

➤ **Adhésion volontaire**

€ ?

❖ Engagement pour une durée de **5 ans**.

Pas de rémunération directe car les engagements et recommandations n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent



Recommandations et engagements généraux

	Engagements	Recommandations
Général sur tout le site	1. Autoriser ou faciliter l'accès aux parcelles et terrains engagés dans la charte à la structure animatrice et personnel mandaté dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB	Gérer les rémanents issus du débroussaillage en conformité avec la réglementation
	2. Informer des enjeux écologiques le personnel, prestataires de services, entreprises et membres susceptibles d'intervenir sur les parcelles concernées par la charte et des dispositions prévues dans celle ci.	Informer la structure animatrice de toutes dégradations concernant les milieux naturels constatées sur le site Eviter toutes dégradations sur des espaces naturels et le dépôt de déchets
	3. Informer la structure animatrice des interventions ou activités en milieu naturel ou sur vieux bâti pouvant avoir un lien avec la conservation faune/flore	Eviter la création de nouvelles pollutions lumineuses et d'obstacles pouvant impacter la migration d'espèces de chauve souris
	4. Ne pas disséminer ou introduire d'espèces envahissantes sur le site Natura 2000 (liste exhaustive en annexe)	Favoriser les éléments paysagers favorables à la biodiversité du site: talus, haies, murets de pierres sèches, Capitelles, terrasses...
	5. Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité pendant les périodes d'intervention indiquées à la signature de la charte (en annexe), afin de ne pas perturber la faune et la flore	Respecter les chemins existants et éviter la circulation "hors pistes" (à part agriculture)
	6. Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site	Ne pas créer de voies ou chemins sans associer l'animateur du site et prendre en compte les recommandations quant à la définition du tracé



Recommandations et engagements par grands types d'activités

	Engagements	Recommandations
Toutes activités	1. Informer la structure animatrice des projets d'aménagements, de manifestations sportives (compétitions ou rassemblements soumis au régime d'évaluation des incidences) et tenir compte des préconisations.	Respecter les aires de stationnement existants
	2. Informer et sensibiliser les pratiquants, clients et membres au sein de la structure des enjeux écologiques du site, de l'impact potentiel sur le milieu et des bonnes pratiques à mettre en œuvre.	Respecter la quiétude de la faune sauvage
	3. Assurer un rôle de sentinelle du bon état des milieux et faire remonter les informations utiles à l'animateur	Respecter les aménagements et la signalétique mise en place par les structures gestionnaires du site
	4. Emporter ses déchets avec soi	Respecter les autres usagers de l'espace naturel et la propriété privée
	5. Ne pas disséminer ou introduire d'espèces envahissantes sur le site Natura 2000	
	6. Respecter la réglementation en vigueur	
Spéléologie	1. Respecter les préconisations de fréquentation des cavités importantes pour les chauve-souris (calendrier à préciser à la signature de la charte)	Eviter d'emmener de grands groupes dans des gîtes d'hibernation. Les exercices de secours seront aussi à éviter lorsque les chauve-souris sont présentes
	2. Utiliser un éclairage électrique froid (LED) plutôt qu'un éclairage de type lampe à carbure	
	3. Ne pas déranger les chauve-souris lors du passage à proximité (bruit, lumière, chaleur...) et choisir un itinéraire alternatif si possible	
	4. Informer toutes personnes susceptibles de rentrer sur le site de la présence de chauves-souris et de l'attitude à observer pour le respect de ces animaux	
	5. Respecter l'habitat, pas de dégradations, arrachages de concrétions, marquages pérennes...	
Canoë-Kayak	1. Définir et respecter les zones d'embarquement/débarquement avec la structure animatrice afin d'en limiter l'impact	Eviter les modifications dans le lit du cours d'eau visant à concentrer l'eau pour le passage des embarcations
	2. Respecter les zones de quiétude sur le parcours (bruit, pas de débarquement, pas de raclage...)	
	3. Ne pas faire de feux, bivouac, camping hors des zones prévues à cet effet	
	4. Limiter le piétinement notamment sur les berges et zones de radiers	

Recommandations et engagements par grands types d'activités

Randonnée pédestre, équestre, VTT et motorisée	1. Etre vigilant vis-à-vis du risque incendie : ne pas faire de feux, fumer, utiliser de réchauds... à proximité des massifs forestiers	Alerter et prévenir les service compétents à la moindre fumée suspecte
	2. Ne pas faire de camping, ni bivouaquer en dehors des zones prévues à cet effet	
	3. Inciter à ne pas fréquenter les zones sensibles aux feux de forêt (forêt de pin de Salzmann) lors des périodes critiques (juillet/septembre)	
	4. Ne pas créer de sentiers dans les massifs forestiers sensibles	
	5. Ne pas pratiquer hors des pistes, sentiers et infrastructures : préférer les chemins, sites et itinéraires matérialisés ou conventionnés prévus à cet effet	
Chasse	1. Lors des opérations de piégeage des nuisibles, relâcher les espèces non concernées	Respecter des zones de quiétudes en bord de cours d'eau, notamment la divagation de chiens Tenir informée la structure animatrice des aménagements cynégétiques effectués et tenir compte des préconisations (points d'eau, cultures cynégétiques, postes de chasse...)
	2. Effectuer le repeuplement en gibier de milieux naturels avec des souches d'espèces animales autochtones adaptées au territoire	
	3. Respecter la réglementation chasse concernant les espèces protégées	
	4. Ramasser les cartouches usagées	
	5. Ne pas remettre en eau les mares temporaires lors des périodes d'assèchements (Eté) et être vigilant quant aux travaux concernant cet habitat (demander les conseils de l'animateur sur les périodes et procédés d'intervention)	
Pêche	1. Adapter le repoissonnement en espèces concurrentes aux espèces d'intérêt communautaire sur les secteurs à enjeux, conformément au plan départemental de gestion piscicole (en cours de modification)	Respecter les zones de stationnement existantes Respecter les zones de quiétudes qui seront définies
	2. Ne pas dégrader la ripisylve (aménagement de postes)	
	3. Relâcher immédiatement les espèces protégées et les espèces d'intérêt communautaire	
	4. Eviter le piétinement des zones sensibles notamment à chabot ou d'émergence de libellules	
Escalade	1. Informer la structure opératrice des équipements sauvages constatés	Délimiter un sentier d'accès au site d'escalade qui évite les zones fragiles et/ou à forte valeur patrimoniale
	2. Limiter l'escalade aux voies déjà équipées et ne pas créer de nouvelles voies d'escalade hors cadre d'un conventionnement avec la FFME et les services des collectivités (CC, CG34) intégrant les enjeux environnementaux	
	3. Initier les démarches pour le conventionnement des voies existantes	
	4. Tenir informée la structure animatrice des projets d'équipements et tenir compte des préconisations	

Recommandations/engagements par grands types de milieux

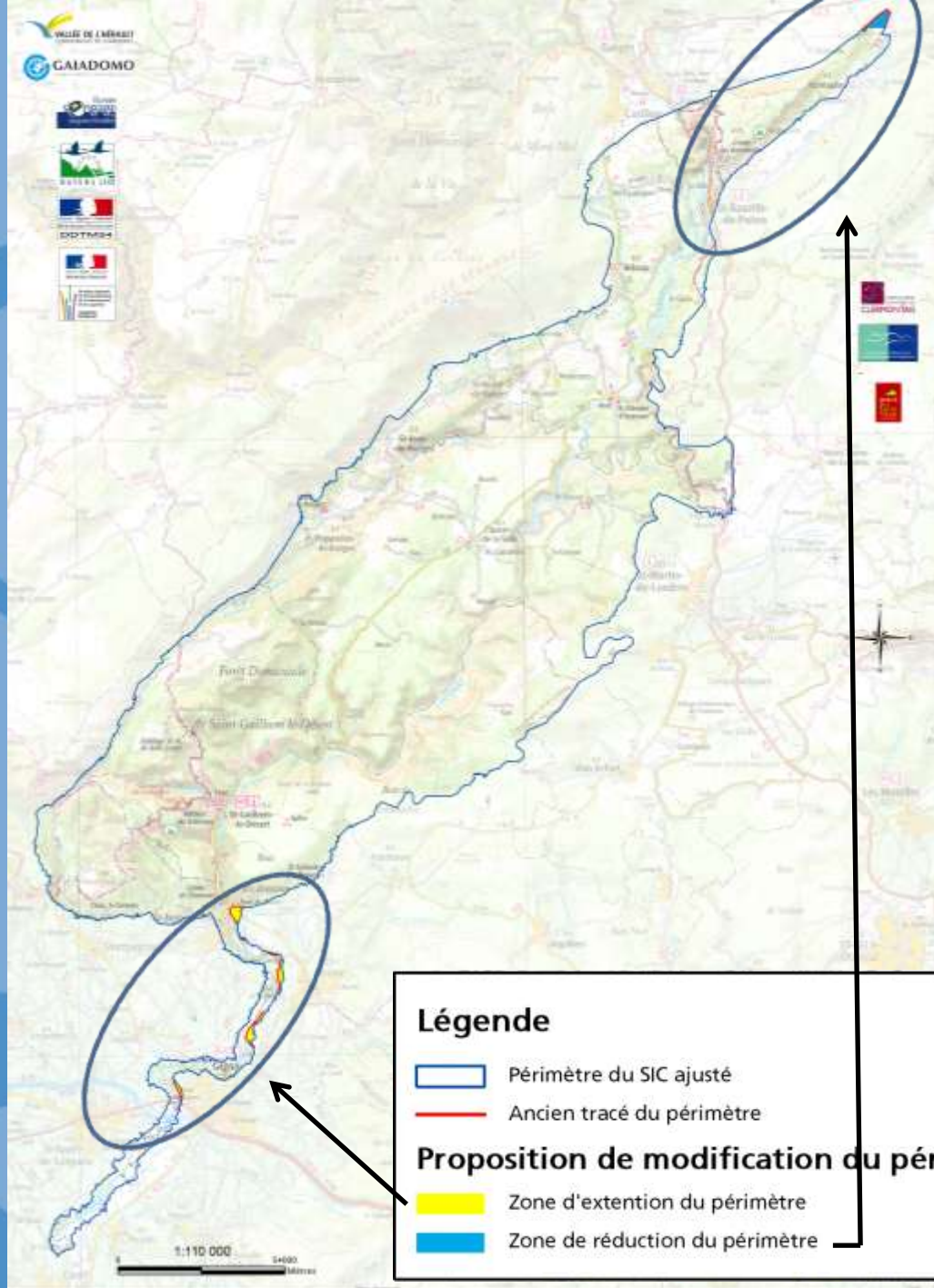
Milieux herbacés	1. Ne pas détruire le couvert herbacé des prairies, prés secs et landes par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...), mise en culture, boisements, dépôts (gravats, déchets) 2. Ne pas pratiquer d'affouragement permanent à la parcelle 3. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et notamment de désherbants chimiques (sauf entretien des clôtures éloignées des cours d'eau et zones humides)	Ne pas épandre de boues d'épuration Eviter la fertilisation minérale ou organique en particulier à proximité des cours d'eau et zone humides Favoriser la gestion par le pâturage extensif Raisonner l'utilisation d'antiparasitaires et périodes de traitements, et favoriser un traitement adapté au besoin réel
Milieux aquatiques	1. Respecter la réglementation sur l'eau (Débit réservé, turbinage en continu, restauration des sites de gravières exploités, déclaration sur les prélèvements en eau, effluents non polluants, rempoissonnement...) 2. Ne pas stocker les produits de coupe dans le lit et bordure des rivières 3. Limiter les apports en matières organiques sur cours d'eau et améliorer le traitement des rejets dont produits chimiques (détergents....) 4. Limiter la fréquentation sur les zones sensibles (notamment baignade, canotage, piétons, chiens...) 5. Ne pas réaliser de travaux de modification du cours d'eau, endiguement, reprofilage des berges, curage susceptible d'avoir un impact sur les espèces et habitats Natura 2000 6. Gestion douce de la ripisylve, ne pas appliquer de pesticides ou herbicides	Respecter les préconisations du Docob (voir MAEt) en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, d'amendements, fertilisants minéraux, traitements sur bétail, sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Veiller, lors de la création ou la restauration d'ouvrages de franchissement de cours d'eau à ce que ceux-ci permettent la libre circulation des espèces aquatiques. Eviter le piétinement du bétail sur les berges Favoriser une bande enherbée de 5 mètres de large en l'absence de forêt alluviale
Zones humides	1. Préférer un entretien manuel des zones humides et un export des rémanents de coupes 2. Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides (excepté l'entretien des fossés existants) 3. Ne pas prélever de manière préjudiciable dans les masses d'eau alimentant directement ou indirectement les cratoneurions 4. Ne pas stocker, brûler, broyer des produits de coupes sur les habitats humides	Eviter la pénétration d'engins Encourager l'entretien par le pâturage extensif, la fauche ou le broyage (export des matières et limitation du surpâturage)

Recommandations/engagements par grands types de milieux

Milieux forestiers	1. Choix d'essences autochtones pour les plantations (ne pas planter de pin noir à proximité de la forêt de pin de Salzmänn – carte des habitats d'intérêt communautaire)	
	2. Gérer, dans un délais de 3 ans, sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du code forestier, et mettre en cohérence avec le DOCOB tout document de gestion forestière en cours de validité	Maintenir les arbres recensés comme gîtes à chiroptères Réduire les surfaces de coupes rases et régulariser par parquet les peuplements
	3. Respecter la réglementation, les préconisations DFCI et forte vigilance vis à vis du risque incendie (surtout à proximité de la forêt de pin de Salzmänn)	Eviter les traitements phytosanitaires Ne pas fréquenter les zones sujettes au feu de forêt (dont forêt de pin de Salzmänn) lors des périodes sensibles
	4. Ne pas planter dans les milieux ouverts et milieux humides infra forestiers	
	5. Maintenir les arbres morts sur pieds ainsi que les bois morts au sol	Effectuer les travaux avec des huiles biodégradables
	6. Ne pas effectuer de dépôt de bois sur des zones sensibles (milieux humides, prairies d'intérêt communautaire....)	
Milieux rocheux	1. Respecter l'habitat des cavités, ne pas dégrader, arracher de stalactites, réaliser de marquages permanents...	
	2. Ne pas obturer les cavités et privilégier des équipements permettant le passage des chauves-souris	Limitier la fréquentation de ces milieux
	3. Eviter d'ouvrir d'autres voies et laisser des portions de voies vierges	Eviter le passage de chemins et de pistes sur les éboulis rocheux
	4. Restaurer les sites d'extraction de matériaux lors de la fin de l'exploitation	Limitier l'embuissonnement des zones rocheuses
	5. Ne pas procéder à des aménagements/travaux dans les grottes à enjeux et celles à proximité (saisons à définir en fonction de l'utilisation) (liste des cavités et dates fournies en annexe lors de la signature de la charte)	

Ordre du jour

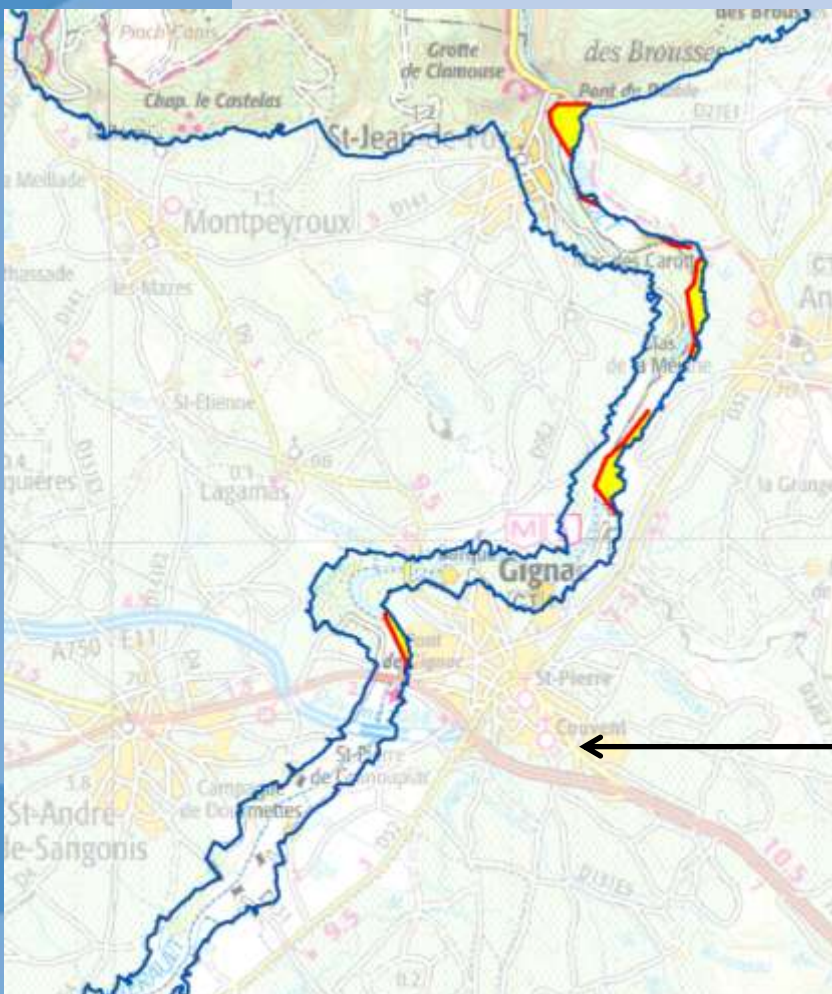
- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
- ✚ Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- ✚ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✚ **Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site**
- ✚ Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice



Propositions de modification et ajustement du périmètre

Propositions de modification et ajustement du périmètre

Secteur NORD
commune : La
Cadière et Cambo



Secteur SUD
communes : Aniane et Gignac

Légende

-  Périmètre du SIC ajusté
-  Ancien tracé du périmètre

Proposition de modification du périmètre

-  Zone d'extention du périmètre
-  Zone de réduction du périmètre



Ordre du jour

- ✚ Etat d'avancement du document d'objectifs
- ✚ Rappel sur les diagnostics et objectifs du site
- ✚ Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- ✚ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✚ Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- ✚ **Animation du Docob: Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice**

Animation du DOCOB

- ❖ Election du président du comité de pilotage
- ❖ Désignation de la structure animatrice

Calendrier d'animation du DOCOB: année 1

- Plan Agro Environnemental (PAE)
- Procédure de modification du périmètre du site
- Contrats forestiers pin de Salzmann
- Diagnostics écologiques des MAEt et contrats en prévision
- Lancement Etude Buèges/Avèze - ripisylve
- Elaboration du site internet
- Définition d'un plan de communication
- Veille environnementale, études et suivis

COPIL 4
Validation
du DOCOB

COPIL d'animation

Juillet 2013

Août 2013

Juillet 2014

Finalisation
du DOCOB



En vous
remerciant pour
votre
attention

